



Paris, le 15 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Fonds de dotation Paris 2024 accompagne les projets de célébration des 1 an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Réuni en Conseil d'administration ce 15 juillet, le Fonds de dotation Paris 2024 a décidé de soutenir 19 projets de célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 organisés sur l'ensemble du territoire, avec une mobilisation de 6,36 millions d'euros du boni de liquidation de Paris 2024.

En mars 2025, le Conseil d'administration de Paris 2024 avait défini **trois objectifs de l'utilisation des 60% du boni de liquidation du Comité d'organisation** : la célébration des Jeux de Paris 2024 (axe 1) ; le soutien aux projets de promotion et de développement de la pratique (axe 2) ; et l'accompagnement des athlètes (axe 3), et décidé de confier la gestion au Fonds de dotation de Paris 2024, pour lequel le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) se substitue à Paris 2024 dans ses droits et obligations au sein du Fonds.

1. Pour soutenir l'objectif de célébration de l'anniversaire des Jeux tout en poursuivant au maximum la promotion de la pratique sportive pour toutes et tous, le Conseil d'administration du Fonds de dotation a décidé, ce jour, **d'accompagner 19 projets emblématiques**. Permettant de faire vivre durablement l'esprit des Jeux de Paris 2024, ces projets vont toucher des centaines de milliers de Français, dans le cadre de temps forts et d'animations ouverts au grand public, et vont ainsi donner un fort élan à l'héritage des Jeux.

Trois dates clefs marqueront cet été de célébration, coordonné par CNOSF, en lien étroit avec le Comité International Olympique (CIO) et avec la participation active de toutes les parties prenantes des Jeux :

- **La Journée du 26 juillet**, avec le souvenir de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et lors de laquelle sera révélé le concept du « Monument des Champions », projet porté par la Ville de Paris faisant figurer le nom de tous les médaillés de Paris 2024, et seront également inaugurées les statues des 10 « femmes illustres » qui seront accueillies à Paris, rue de la Chapelle ;
- **La Journée Paralympique 2025 le 6 septembre**, placée sous le signe de la célébration des Jeux de Paris 2024 et du parasport. Portée par le CPSF, elle mettra à l'honneur les performances des athlètes français, les rencontres, la pratique des parasports et les émotions des Jeux à La Communale de Saint-Ouen ;

- **La Fête nationale du Sport le 14 septembre**, sous le pilotage du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, lors de laquelle seront organisés à Paris, au Centre Aquatique Olympique mais aussi dans tous les territoires, des événements mettant à l'honneur le sport, les athlètes, les clubs, les volontaires dans la continuité de l'héritage des Jeux et de la Grande cause nationale 2024.

D'autres événements seront également organisés et soutenus par le Fonds de dotation dans cette dynamique de célébration des Jeux de Paris 2024, notamment au Parc Georges Valbon avec la réactivation du Parc des Jeux avec le « Bel été » qui propose des activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous et notamment une grande journée de célébration le 26 juillet avec un grand concert, dans les 8 Iles de loisirs de la région Ile-de-France avec les Villages sportifs et culturels et la journée « Ta Région en Mode Jeux » pour les jeunes franciliens, sur les bords de Seine et de Marne ou à travers des animations sportives dans plusieurs collectivités de la Métropole du Grand Paris.

Avec les aides apportées à ces projets et la mobilisation de 6,36 M€, le Conseil d'administration du Fonds de dotation **a décidé de ne pas consommer l'entièreté de l'enveloppe allouée à l'axe des célébrations**. Cette décision s'inscrit dans une double volonté. A la fois, soutenir financièrement d'autres collectivités hôtes des Jeux qui s'engageront dans des dynamiques de célébration des Jeux et d'éventuels autres projets des parties prenantes du Fonds dans les prochaines années. Mais aussi pour abonder les deux autres axes d'utilisation du boni et pouvoir ainsi dès la rentrée porter des projets en faveur du développement et de la promotion du sport pour le plus grand nombre (axe 2) ainsi que pour les athlètes (axe 3), **qui restent les priorités majeures du Fonds de dotation**.

2. Le Conseil d'administration du Fonds a également été l'occasion d'adopter plusieurs délibérations pour ajuster la gouvernance et structurer le fonctionnement du Fonds :

- **La Présidence est assurée par Madame Amélie Oudéa-Castéra** en qualité de représentante du CNOSF ;
- En complément des sept membres de droit du Fonds de dotation dans le cadre d'une gouvernance collégiale efficace, **la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques et l'Agence nationale du sport** ont été désignées en qualité de membres associés du Fonds (avec voix consultative), à l'instar de Territoires d'évènements sportifs représentant les collectivités hôtes des Jeux ;
- Le processus pour **le recrutement d'un Directeur général ou d'une Directrice générale** a été confirmé dans la continuité de la publication d'une offre d'emploi, avec un objectif de prise de fonction à la rentrée prochaine ;
- Les démarches pour **la désignation d'un expert-comptable** ont été validées afin de garantir la transparence financière et la rigueur dans la gestion du Fonds ;
- Enfin, dans le cadre de l'axe 3 destiné à accompagner les athlètes, il a été décidé de poursuivre comme objectif complémentaire de **“maintenir aux meilleurs standards olympiques et paralympiques les centres fédéraux de haute**

performance pour les athlètes” afin de leur permettre de se préparer dans les meilleures conditions sur les sites olympiques et paralympiques et de performer durablement dans la lignée des Jeux de Paris 2024.

Un prochain Conseil d’administration se réunira à l’automne et d’ici-là les parties prenantes du Fonds poursuivent collégalement leurs travaux pour définir et consolider la stratégie d’accompagnement financier des projets à porter en faveur du sport pour tous et des athlètes. Ce Conseil d’administration proposera également **un bilan, en termes de bénéficiaires et d’impacts, des événements financés** durant l’été par le Fonds de dotation.

CONTACTS PRESSE

CNOSF :

Nicolas Beaudelin

pressecnosf@cnosf.org

06.85.70.28.33 / 01.40.78.28.52

Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Camille Regent

camille.regent@jeunesse-sports.gouv.fr

06.51.94.86.86

CPSF

Julie Ageron

j.ageron@france-paralympique.fr

06.99.18.39.31

Ville de Paris

presse@paris.fr

Région Ile-de-France

Aurélien Delfour

Aurelien.DELFOUR@iledefrance.fr

06.33.55.95.60 / 01.53.85.62.54

Métropole du Grand paris

Inès Mouloudj

presse@metropolegrandparis.fr

06.02.72.14.04

Département Seine-Saint-Denis

Paul Boucaud

pboucaud@seinesaintdenis.fr

06 16 94 54 38